

Conseil Départemental Consultatifs Des Personnes Handicapées

DÉBUT 31/12/1999	FIN —	DURÉE 3 ans	RÉUNIONS / AN Annuel
---------------------	----------	----------------	-------------------------

DESCRIPTION

Le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) réunit les représentants institutionnels, associatifs et socio-professionnels concernés par le handicap, pour formuler des avis et propositions sur la politique départementale du handicap.

MISSION DE L'INSTANCE

Instance consultative départementale sur les politiques en faveur des personnes en situation de handicap.

ENJEUX

Favoriser l'accessibilité et l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises guyanaises.

MISSIONS DU MANDATAIRE

Représenter le MEDEF Guyane et porter la voix des employeurs sur les questions d'emploi et d'accessibilité liées au handicap.

ENGAGEMENTS DU MANDATAIRE

Participer aux séances plénières du CDCPH.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Être désigné par le MEDEF Guyane.

PROFIL RECHERCHÉ

Chef d'entreprise ou DRH sensibilisé aux politiques handicap.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE DE DÉBUT
31/12/1999

DATE DE FIN
—

DURÉE DU MANDAT
3 ans

RÉUNIONS / AN
1 à 2

FRÉQUENCE
Annuel

ORGANISME
CDCPH

LIEU
Cayenne (Préfecture / Collectivité Territoriale de Guyane)